

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département du Calvados

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de PONTs SUR SEULLES

Mairie de PONTs-SUR- SEULLES

3 bis, rue Saint-Sylvestre
Lantheuil

14480 PONTs-SUR-SEULLES

Tél. : 02.31.80.16.20

Fax : 02.31.73.01.17

mairie@ponts-sur-seulles.com



L'an **deux mil dix huit, le vingt sept septembre**, à **20h30**, le Conseil Municipal de PONTs-SUR-SEULLES, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Gérard LEU, Maire, M. Gérard LEU

Étaient Présents : M. Gérard LEU, M. Jacques DULLIAND, M. Joël MARIE, M. Frédéric BEAU, M. Daniel RICHARD, M. Valentin CAIGNON, M. Yves BEAUDOIN, Mme Catherine BLOUET, M. Jean-Claude MARIE, M. Dominique MARIN, M. Patrice JAHOUËL, Mme Patricia BUON, Mme Véronique KIRSCH, Mme Fabienne LEMELTIER, M. Jean-François LHERITIER, Mme Maryse GOUCHAULT, M. Jocelyn PICARD, Mme Agnès THOMASSET.

Étaient Représentés : Mme Catherine CALLÉ en faveur de M. Yves BEAUDOIN, M. Guy DELAMOTTE en faveur de M. Patrice JAHOUËL, Mme Cécile LARSONNEUR en faveur de M. Jacques DULLIAND.

Étaient Excusés : Mme Catherine CALLÉ, M. Guy DELAMOTTE, Mme Claudine LORILLU, Mme Naïma SEFSOUF, M. Thierry LEPAGE, M. François GUEDON, M. Aldéric MADELEINE, M. Bernard LEBATARD, M. Eric WILFRID, Mme Cécile LARSONNEUR, Mme Priscilla HERIN, M. Sébastien LEGRAND.

Secrétaire : M. Jacques DULLIAND.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 juin 2018

POUR : 21	CONTRE :
ABSTENTIONS :	REFUS DE VOTE :

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Jacques DULLIAND

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-047 : SDEC ENERGIE : Délibération d'effacement des réseaux - rue des Moulins à Amblie – Etude préliminaire

M. Le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité et de la télécommunications, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à 85 140,00 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 100 % pour la résorption fils nus, sur le réseau d'éclairage de 50 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et de 50 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 25 162,50 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE :

**Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal,
À l'unanimité :**

- **Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande**
- **Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement**
- **Souhaite le début des travaux pour la période suivante : 1^{er} trimestre 2020.**
- **Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau**
- **S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi**
- **Décide du paiement de sa participation par un fonds de concours en section d'investissement payable en une ou deux fois**
- **S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune**
- **Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de la TVA, sauf pour les travaux d'éclairage**
- **S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 2 128,50 €.**
- **Autorise M. Le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.**
- **Prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aide.**

21 VOTANTS
21 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-048 : Autorisation de signature de la convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la collectivité de Ponts-sur-Seulles au SDEC ÉNERGIE

M. Le Maire expose que la commune n'a pas transféré sa compétence éclairage public et que par conséquent SDEC ENERGIE ne peut intervenir sur le réseau uniquement par délégation temporaire de notre maîtrise d'ouvrage. Cette délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage est prévue dans le cadre de la loi MOP (maîtrise d'ouvrage publique – loi du 12 juillet 1985 – article 2).

Par conséquent il est nécessaire de signer une convention avec le SDEC ENERGIE permettant cette délégation temporaire.

**Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal,
À l'unanimité :**

- **Autorise M. Le Maire à signer une convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la collectivité de Ponts-sur-Seulles au SDEC ÉNERGIE au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux AMBLIE – « RUE DES MOULINS » (Réf. 18AME0146).**

21 VOTANTS
21 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-049 : SDEC ENERGIE : Retrait de la commune déléguée de Pont Farcy

M. Le Maire expose que la commune nouvelle de Tessy-Bocage dans la Manche, créée au 1er janvier 2018 et constituée des communes de Tessy-sur-Vire et de Pont-Farcy, a demandé, par délibération en date du 5 avril 2018, le retrait du SDEC ÉNERGIE de la commune déléguée de Pont-Farcy ; celle-ci ayant été rattachée au département de la Manche à l'occasion de cette fusion.

Lors de son assemblée du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé ce retrait, au 31 décembre 2018.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

**Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal,
À l'unanimité :**

- ***Approuve le retrait de la commune déléguée de Pont-Farcy du SDEC ÉNERGIE.***

21 VOTANTS
21 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-050 : SDEC ENERGIE : Adhésion de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon

M. Le Maire expose que, par délibération en date du 28 juin 2018, la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer ses compétences « Energies renouvelables » et « Eclairage Public ».

Lors de son assemblée du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, au 1er janvier 2019.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

**Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal,
À l'unanimité :**

- ***Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au SDEC ÉNERGIE.***

21 VOTANTS
21 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-051 : Désaffectation et déclassement du terrain situé sur une partie de l'allée de l'Eglise - Tierceville

M. Le Maire explique qu'il a été convenu avec le futur acquéreur de la grange de Tierceville, de créer des places de stationnement sur un terrain constituant aujourd'hui une partie de l'allée de l'Eglise, donc un terrain inclus dans le domaine public.

Avant d'envisager toute signature de promesse de vente, il est impératif de sortir cette parcelle du domaine public afin qu'elle entre dans le domaine privé de la commune.

Il convient donc que le Conseil Municipal constate la désaffectation et prononce le déclassement.

**Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal,
À l'unanimité :**

- ***Constata la désaffectation du bien sis Allée de l'Église – Tierceville,***
- ***Prononce le déclassement du bien sis Allée de l'Église - Tierceville du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,***
- ***Autorise M. Le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.***

21 VOTANTS
21 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-052 : Autorisation de la mise en vente de la grange de Tierceville

M. Le Maire expose que suite à la désaffectation et au déclassement du terrain inclus dans le domaine public sis, Allée de l'Eglise (Tierceville), il convient d'aliéner.

Ainsi ; il est demandé au Conseil Municipal de délibérer afin d'autoriser la vente du bien sis Allée de l'Eglise – TIERCEVILLE cadastré section A numéro 416 pour une contenance cadastrale totale de 86 m2 au prix de 36 000 euros net vendeur.

Le soussigné M. Abdelkader KHALDI, responsable d'exploitation, demeurant à Fontaine-Henri (14610), 22 rue du Val de Douet, s'engage à acheter au prix et dans les conditions nommées dans l'offre d'achat signée en date du 30/08/2018 le bien dont la désignation précède. Cette acquisition n'est pas soumise à l'obtention d'un prêt bancaire mais uniquement par l'obtention d'un permis de construire.

**Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal,
À l'unanimité :**

- ***Autorise la mise en vente du bien au vu de l'offre présentée par M. Abdelkader KHALDI,***
- ***Autorise M. Le Maire à signer l'acte de vente.***

21 VOTANTS
21 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-053 : Désaffectation et déclassement de la mairie de Tierceville

Avant d'envisager toute signature de promesse de vente, M. Le Maire explique qu'il est impératif de sortir cette parcelle du domaine public afin qu'elle entre dans le domaine privé de la commune.

Il convient donc que le Conseil Municipal constate la désaffectation et prononce le déclassement.

**Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal,
Par 17 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions :**

- ***Constata la désaffectation du bien sis 4-6 rue de Bayeux – Le Bourg – Tierceville,***
- ***Prononce le déclassement du bien sis 4-6 rue de Bayeux – Le Bourg - Tierceville du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,***
- ***Autorise M. Le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.***

21 VOTANTS
17 POUR
2 CONTRE
2 ABSTENTIONS

Observation de Valentin Caignon quant à la régularité de cette désaffectation : il serait nécessaire au préalable de créer le nouveau site de la mairie déléguée (en projet, un bungalow qui serait implanté sur le terrain de boules) avant de désaffecter la mairie actuelle.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-054 : Autorisation de la mise en vente de la mairie de Tierceville

M. le Maire expose que suite à la désaffectation et au déclassement du terrain inclus dans le domaine public sis, 4-6 rue de Bayeux – Le Bourg (Tierceville), il convient d'aliéner.

Ainsi ; il est demandé au conseil municipal de délibérer afin d'autoriser la mise en vente du bien sis 4-6 rue de Bayeux – Le Bourg – TIERCEVILLE cadastré section 690 A numéros 287, 291, 420 et 421 pour une contenance cadastrale totale de 910 m2 au prix de 175 000 euros net vendeur.

**Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal,
À l'unanimité :**

- ***Autorise la mise en vente du bien,***
- ***Autorise M. Le Maire à signer tout mandat de mise en vente éventuel.***

21 VOTANTS
21 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

A noter : devis en cours pour le déplacement de l'armoire électrique située dans la cour du bâtiment.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-055 : Personnel : création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet en CDD pour une durée d'un mois

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps complet en CDD pour une durée d'un mois pour un accroissement temporaire d'activité,

M. Le Maire propose de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps complet en CDD pour une durée d'un mois, du 26 septembre au 26 octobre 2018.

**Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide,
À l'unanimité :**

- ***De créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet en CDD pour une durée d'un mois, du 26 septembre au 26 octobre 2018.***
- ***De modifier ainsi le tableau des emplois.***

21 VOTANTS
21 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Informations

Bilan sur la participation et l'organisation du curage collectif de la Thue du 8 septembre 2018 sur la commune d'Amblie

Absence d'implication des riverains dans cette opération : 2 riverains (+ 1 désistement de dernière minute) et cinq élus. Sur le curage, un contrôle sera réalisé à la fin du mois d'octobre.

Bilan sur la participation et l'organisation de la Pontseuloise du 15 et 16 septembre 2018

Deux journées de rendez-vous avec une participation inégale :

30 participants le samedi à Tierceville

60 participants le dimanche matin à Lantheuil, avec notamment la visite du château

12 participants le dimanche après-midi à Amblie

10 participants le dimanche matin, 20 participants le dimanche après-midi pour la visite des carrières d'Orival.

Un grand merci à : Croque Note, pour le concert du samedi soir, Les Fourmis Dans Les Galoches, pour l'animation du pique-nique du dimanche midi, aux propriétaires du château de Lantheuil, pour la visite, aux propriétaires qui ont permis la traversée vers l'église de Pierrepont, à l'association de l'environnement pour la visite à Pierrepont.

Repas des aînés 2018 : organisation

Pour 2018, il y aura un seul repas pour l'ensemble des aînés de Ponts sur Seules.

Ce repas aura lieu dans la salle des fêtes d'Amblie, le 4 novembre 2018.

Le repas sera confié à un traiteur qui prendra tout en charge (repas, vaisselle, service).

74 aînés seront invités (personnes de plus de 70 ans) à cette manifestation.

Pour rassembler l'ensemble des habitants, un repas communal (forme à définir) sera organisé au printemps.

Cérémonie du 11 novembre 2018 : projet à définir

Le 11 novembre 2018 (année du centenaire de l'armistice) sera organisé à Amblie (cimetière) le vendredi 9 novembre 2018 à 11h00.

Outre les porte-drapeaux, deux classes du RPI de Ponts-sur-Seules (soit 48 élèves) participeront à cette cérémonie : lecture de lettres de poilus et chant d'époque.

Construction des 3 F3 sur le lotissement Belle - Fontaine : bureau de Contrôle technique et SPS nommés et retenus auprès de SOCOTEC (obligatoire pour les marchés publics)

Après la sélection d'un bureau de contrôle et d'un SPS, il reste à réaliser le CCAG (cahier des charges) et de lancer l'appel d'offre.

Bilan de l'invitation à la journée technique sur les solutions alternatives aux produits phytosanitaires du 11 septembre 2018, organisée par la FREDON de Basse Normandie

M. le maire a pu, lors de cette journée, échanger avec les maires d'autres communes sur les difficultés rencontrées avec la fin de l'utilisation des produits phytosanitaires.

La Fredon a remis une base documentaire (panneaux d'information) sur l'entretien de la commune dans le contexte de la fin de l'utilisation de produits phytosanitaires.

Une commission communale sera créée pour travailler sur la communication (réunion publique, panneaux d'information) autour de cette nouvelle démarche.

La commune est en attente de la validation de la subvention pour réaliser l'achat d'équipements mécaniques nécessaires à l'entretien, sans produits, des différents espaces.

Présentation du règlement municipal des cimetières de Ponts-sur-Seules

Présentation du règlement des cimetières diffusé en amont du conseil, à l'ensemble des conseillers.

Débat sur la possibilité ou non, de pouvoir fixer une urne sur un caveau existant.

La décision a été prise, à la majorité, de ne pas donner suite à cette option.

Participation citoyenne : les référents de la Gendarmerie proposent une intervention au prochain Conseil Municipal pour expliquer en quoi consiste la participation citoyenne

La participation citoyenne doit permettre de lutter contre les cambriolages lors de l'absence des habitants.

Une opération de participation citoyenne sera prochainement mise en place par la commune.

Questions diverses

Question sur les illuminations des trois villages :

Le maire propose de faire avec les guirlandes déjà détenues par la commune. Pas d'investissement supplémentaire en la matière.

Mise en place des jeux à Lantheuil

Les équipements sont en cours de réception chez le prestataire.

La livraison sur site est toujours programmée pour la mi-octobre

Reproduction d'articles de presse ou d'extraits de livres.

Pour éviter à la commune de devoir s'acquitter d'une taxe type « Sacem », la reproduction d'articles de presse ou d'extraits de livres, y compris pour de la communication interne, est prohibée. Le message est également à relayer auprès des associations dans le cadre des photocopies réalisées en mairie.

Fin du conseil : 23h00
